

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 16 avril 2018

Le lundi seize avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Samia KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Michaël MIGUERES, M. Marc LUMBROSO, M. Christophe GIRBE, Mme Ghislaine SALMAT.

Absents ayant donné procuration :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR , Mme Julie BOILLOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. David ALPHAND, M. Pierre-Alain WEILL.

Étaient absents :

M. Claude GOASGUEN, M. Emmanuel MESSAS, M. Éric HELARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Hélène ZWANG, Mme Laurence THOUIN, M. Thomas LAURET.

Ordre du jour :

- **162018028** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018029** Adoption du compte rendu de la séance du 5 mars 2018.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018045** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 13 avril 2018.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018030** Compte administratif : Election du Président de séance du compte administratif 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018031** Adoption du compte administratif 2017.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2018 DEVE 53** Lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DEVE 74** Subventions (11.790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières".

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DEVE 78** Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement – Communication.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DPE 11** Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DVD 41** Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DASCO 5** Installation d'un SSI commun à l'ESPE et à l'école élémentaire 17-23, rue Boileau (16^e). Convention de transfert de MO et avenant à la convention de répartition des charges pour le site Boileau.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2018 DASCO 23** Lycées municipaux – subventions d'équipement (341.873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35.062 euros).

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2018 DASCO 24** Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2018 DLH 60** Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DAE 78** Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10^e, 13^e, 14^e, 16^e et 20^e) – Garantie d'emprunts à la RIVP et convention.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DAC 502** Subventions (3.150 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **2018 DAC 212** Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés.

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

- **2018 DAC 433** Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16^e)

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DASES 38-G** Subventions (427.500 euros) accordées à sept associations organisant des accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion – Conventions.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **V16201846** Vœu relatif à la dénomination d'un lieu dans le 16^e en hommage à Sœur Emmanuelle.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162018028** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme DE BEUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162018029** Adoption du compte rendu de la séance du 5 mars 2018.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 5 mars 2018.

- **162018045** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 13 avril 2018.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 13 avril 2018.

- **162018030** Compte administratif : Election du Président de séance du compte administratif 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement élit M. REDLER Président de séance du compte administratif 2017.

Mme GIAZZI annonce qu'elle ne prendra pas part aux débats et au vote sur le compte administratif. Elle sort de la salle le temps de la délibération.

- **162018031** Adoption du compte administratif 2017.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY expose qu'en application du Titre 1^{er} du Livre V du Code Général des Collectivités Locales et Territoriales, les conseils d'arrondissement délibèrent sur le compte administratif de leur état spécial. Lorsque tous les arrondissements de Paris auront délibéré, les vingt comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement seront soumis à l'approbation du Conseil de Paris.

Mme BROS-KHOURY précise que malgré un taux de consommation des crédits très satisfaisant, la Mairie du 16^e arrondissement suit le principe de prudence et n'utilise pas la totalité des fonds. Elle rappelle que les crédits non consommés font l'objet d'un report de plein droit et sont réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant. C'est pourquoi il y aura une délibération portant sur le budget supplémentaire de l'état spécial 2018 lors d'une séance ultérieure du Conseil d'arrondissement.

Mme BROS-KHOURY indique que les élus ont reçu les tableaux relatifs au compte administratif 2017, qui retracent l'état du compte par rubrique fonctionnelle et qui disposent d'un récapitulatif général. Ces tableaux font apparaître, par article, les crédits ouverts, les mandatements et le solde d'exécution de l'exercice 2017.

En ce qui concerne la section d'investissement, les crédits ouverts pour 2017 s'élèvent à 767.681,72 euros. Les dépenses liquidées sont de 460.451,31 euros. Le report est donc de 307.230,41 euros. Sur ce report, 105.760,94 euros correspondent à des dépenses engagées en 2017 qui n'ont pas été liquidées au 31 décembre 2017. Le reliquat des crédits, à savoir les crédits qui sont reportés libres d'emploi, s'élève à 201.469 euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les crédits ouverts s'élèvent à 5.947.795,81 euros et les dépenses liquidées à 5.375.424,87 euros. Les crédits à reporter sont de 572.371,04 euros. Cette somme correspond aux dépenses engagées par la Mairie du 16^e arrondissement et par les directions de la Ville de Paris, en 2017, qui n'ont pas été liquidées avant la clôture de l'exercice. Les crédits libres d'emploi sont de 411.100 euros.

Mme BROS-KHOURY annonce que le taux d'engagement des crédits sur la dotation de gestion locale s'élève à 95 % et que le taux de liquidation des crédits est de 93,24 %. Le montant des reports libres sur cette dotation est de 154.016 euros.

Mme BROS-KHOURY explique que pour la dotation d'animation locale, le taux de consommation est moins élevé, puisque le montant des crédits libres d'emploi s'élève à 157.084 euros, dont 91.834,88 euros dédiés à l'animation locale et 65.250,03 euros aux travaux urgents. Mme BROS-KHOURY précise que ces crédits libres d'emploi sont reportés sur le budget de l'année 2018 et pourront servir à abonder les crédits ouverts au titre de l'exercice 2018 pour poursuivre les actions de la Mairie du 16^e arrondissement dans le domaine de l'animation locale et des travaux urgents.

Mme BROS-KHOURY déclare qu'au total, le taux d'engagement du budget de fonctionnement est de 93 %, ce qui est élevé, avec un taux de liquidation par rapport aux sommes engagées de 90,38 %, ce qui reste satisfaisant. Le budget de fonctionnement est à la fois prudent et dynamique pour soutenir les projets de l'arrondissement.

Mme BROS-KHOURY indique qu'au total, sur l'ensemble de ces trois dotations (dotation d'investissement, dotation d'animation locale et dotation de gestion locale), le taux d'engagement des crédits est de 90,88 % et celui des crédits liquidés est de 86,9 %. La différence entre les deux taux peut être utilisée en 2018. Le montant total des montants reportés libres d'emploi est de 612.673,24 euros. Cette somme s'ajoute au budget dont dispose la Mairie du 16^e arrondissement au titre de l'année 2018.

Mme BROS-KHOURY se félicite de la bonne exécution budgétaire en 2017, mais regrette que les dotations soient si faibles au regard des contributions des habitants du 16^e arrondissement aux finances de la Ville de Paris et des besoins d'un arrondissement comme le 16^e arrondissement, qui correspond à une ville de grande taille.

Mme BROS-KHOURY demande de mettre aux voix le compte administratif 2017.

Mme SALMAT remarque que Mme BROS-KHOURY soutient que les dotations sont relativement faibles pour la Mairie du 16^e arrondissement. Or Mme SALMAT constate que 236.350 euros sont dépensés pour les fêtes et les cérémonies, ainsi que 118.171 euros pour les réceptions. Mme SALMAT suggère donc de faire des économies sur ces postes de dépenses, d'autant plus que l'opposition est rarement invitée à ces manifestations. Elle indique que le groupe PS s'abstiendra sur ce vote.

Selon Mme BROS-KHOURY, les sommes dépensées pour les fêtes, les cérémonies et les réceptions sont très modestes au regard de l'ensemble des dotations. Elle explique que la Mairie du 16^e arrondissement essaie de garder des possibilités de réception afin de mobiliser de l'argent pour les fonds du Maire, qui sont des ressources destinées aux associations du 16^e arrondissement.

Le compte administratif 2017 mis aux voix par M. REDLER est adopté à la majorité, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **2018 DEVE 53** Lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise que cette année, l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » met en lumière des initiatives citoyennes et associatives. Dans ce cadre, des événements dans les arrondissements tels que des visites de parcs et jardins, des conférences ou des ateliers pédagogiques seront organisés. Un kit sera proposé dans chaque arrondissement.

Mme BALDINI signale qu'il s'agit d'une communication sans vote.

- **2018 DEVE 74** Subventions (11.790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières".

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique que la délibération concerne notamment le cimetière de Passy dans le 16^e arrondissement. Elle précise que l'événement "Printemps des cimetières" vise à relier, par des randonnées pédestres, le cimetière de Passy, un cimetière dans le 18^e arrondissement et un cimetière du 20^e arrondissement. Dans ce but, une subvention de 250 euros est proposée pour le Comité départemental de randonnée pédestre.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DEVE 74 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 78** Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement – Communication.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI indique que le 16^e arrondissement est concerné par une installation de traitement de déblais et de boues bentonitiques de Bouygues Travaux Publics, située sur la future gare RER de la Porte Maillot.

Mme GIAZZI rappelle qu'il s'agit d'une communication sans vote.

- **2018 DPE 11** Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI annonce qu'en 40 ans, le volume des poubelles des Parisiens a doublé. C'est pourquoi il est grand temps de lutter, en amont, contre les déchets. La délibération concerne le soutien du SYCTOM au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DPE 11 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 41** Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique qu'en application du principe de non-gratuité des occupations privatives du domaine public et afin de réguler la multiplication des demandes d'occupation de la bande de stationnement ou de parties d'espace public viaire, ces occupations doivent être soumises à redevance, avec instauration d'une procédure d'autorisations et de tarifs adaptés.

La tarification suivante est proposée :

- 45 euros pour chaque autorisation, en raison des frais induits par le temps passé par le fonctionnaire à instruire le dossier ;
- 15 euros par jour et par véhicule ou par tranche de 5 mètres de bande de stationnement neutralisée ;
- 27,50 euros par jour et par tranche de 5 mètres de voie utilisée hors bande de stationnement.
- Les dimanches et jours fériés ne seront pas payants.

Un régime d'exemption est prévu si le demandeur cumule les conditions suivantes :

- Il organise une animation de quartier ou relevant de la solidarité ;
- C'est une association loi 1901 ;
- Les profits sont reversés à des actions d'intérêt général ;
- L'évènement est gratuit ;
- Si des exposants sont présents, ils doivent être des particuliers.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DVD 41 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DASCO 5** Installation d'un SSI commun à l'ESPE et à l'école élémentaire 17-23, rue Boileau (16^e). Convention de transfert de MO et avenant à la convention de répartition des charges pour le site Boileau.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

Mme KARAM souligne que le remplacement de ce Service de Sécurité Incendie commun à l'ESPE Molitor et à l'école Boileau est plus que nécessaire, car l'équipement actuel ne répond plus aux normes de sécurité. Sa rénovation sera réalisée par l'ESPE, donc l'Etat. La convention définit les travaux qui seront menés dans chaque partie du site ainsi que la part incombant à la Ville de Paris.

Mme KARAM demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DASCO 5 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DASCO 23** Lycées municipaux – subventions d'équipement (341.873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35.062 euros).

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

Mme KARAM précise que la délibération concerne le lycée René Cassin dans le 16^e arrondissement. La subvention, d'un montant de 31.250 euros, permettra d'acquérir du mobilier pour le réfectoire (8.700 euros), du mobilier pour la salle des professeurs, des réfrigérateurs, du mobilier pour l'administration et des ordinateurs.

Mme KARAM demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DASCO 23 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DASCO 24** Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

Mme GIAZZI indique que cette délibération est accompagnée de deux vœux supplémentaires sur table.

Mme KARAM explique que cette délibération concerne les ateliers organisés, sur le temps périscolaire, par des prestataires extérieurs depuis la réforme des rythmes scolaires. Ces animations sont sélectionnées dans le cadre d'un appel à projets lancé en décembre 2017. Mme KARAM regrette qu'aucune association du 16^e arrondissement n'ait été retenue cette année.

Mme KARAM pense que se pose aussi la question de l'organisation des rythmes scolaires. Mme KARAM regrette que la Maire de Paris refuse de revenir sur la réforme, alors que le Gouvernement en offre la possibilité et que de très nombreuses villes ont saisi cette opportunité. La Maire de Paris refuse même toute évaluation et tout débat sur l'application de la réforme et ses conséquences.

Mme KARAM demande d'émettre un avis défavorable et souhaite présenter deux vœux demandant une évaluation de la réforme des rythmes scolaires et le lancement d'une consultation publique.

Mme SALMAT annonce que le groupe PS votera en faveur de la délibération et contre les deux vœux. Concernant les vœux, Mme SALMAT estime qu'une évaluation sur 14 % des écoles est suffisante, surtout si l'échantillon est représentatif des écoles.

Mme SALMAT rappelle que la Mairie du 16^e arrondissement souhaite aussi le retrait des ateliers périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, auxquels elle est opposée depuis le début. Or il a été démontré que, pour les enfants, ces ateliers périscolaires sont un apport sur le plan culturel, surtout pour les enfants qui n'ont pas accès à la culture et à des activités périscolaires culturelles.

Mme SALMAT regrette qu'aucune association du 16^e arrondissement n'ait été retenue. La question est de savoir si ces associations remplissent bien les conditions requises et leurs demandes sur SIMPA. Quand le groupe PS a aidé les associations au moment de la mise en place de cette réforme, Mme SALMAT a constaté que de nombreuses associations ne mettaient pas à jour leurs statuts et leurs bureaux à la Préfecture, si bien qu'elles ne pouvaient pas s'inscrire sur SIMPA pour présenter un dossier. Ces éléments ont déjà fait l'objet de discussions et de débats lors de précédentes séances du Conseil d'arrondissement. Mme SALMAT estime que beaucoup d'associations du 16^e arrondissement pourraient candidater, mais qu'elles en sont empêchées à cause de ces éléments. Selon Mme SALMAT, il n'est pas cohérent de demander aux associations d'apporter des contenus intéressants et d'assurer la sécurité des enfants, et de refuser les projets de petites associations.

Mme GIAZZI ne comprend pas pourquoi la Maire de Paris ne souhaite pas interroger les parents d'élèves et le corps professoral sur la réforme des rythmes scolaires, alors que le Gouvernement offre aux villes l'opportunité d'organiser une concertation à ce sujet. Les villes de Lyon, Marseille ou Lille, par exemple, ont d'ailleurs saisi cette opportunité et ont concerté les parents d'élèves et le corps enseignant au sujet des rythmes scolaires. Mme GIAZZI comprend d'autant moins la position de la Maire de Paris que le corps professoral ne lui est pas particulièrement opposé. L'entêtement de la Maire de Paris échappe à Mme GIAZZI, car la question n'est pas idéologique : elle vise simplement à assurer le meilleur service possible aux enfants. D'après Mme GIAZZI, refuser le débat sur ce sujet va à l'encontre de l'intérêt des enfants et des parents.

M. AURIACOMBE interviendra au Conseil de Paris pour soutenir ces deux vœux. M. AURIACOMBE ne comprend pas pourquoi le groupe PS est contre cette consultation. Si une grande majorité est favorable aux rythmes scolaires actuels, rien ne sera changé. M. AURIACOMBE pense que la gauche est sûre d'être très minoritaire sur cette question et évite donc cette consultation.

Le projet de délibération 2018 DASCO 24 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, Mme SALMAT et Mme WEILL votant pour.

- Vœu relatif à l'organisation d'une consultation des familles parisiennes et de l'ensemble de la communauté éducative sur les rythmes scolaires dans les écoles de Paris.

Mme KARAM rappelle qu'entre 80 et 85 % des communes françaises se sont saisies de l'opportunité de rétablir la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- Que la Maire de Paris organise une consultation sur les rythmes scolaires dans les écoles parisiennes et interroge les familles et la communauté éducative sur l'opportunité d'une nouvelle organisation de la semaine des enfants parisiens.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

- Vœu relatif à l'évaluation des rythmes scolaires dans les écoles de Paris.

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- Que la Maire de Paris présente d'ici l'été 2018 une évaluation de l'organisation des rythmes scolaires mise en place en 2013 dans les écoles parisiennes.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

- **2018 DLH 60** Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que suivant l'article L. 2511-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les logements dont l'attribution relève de la commune sont attribués pour moitié par le Maire d'arrondissement et pour moitié par le Maire de Paris. En 2017, la Mairie d'arrondissement n'a disposé que de 70 logements à attribuer. La présente délibération donne à la Maire de Paris la faculté de prélever, sur la part revenant au Maire d'arrondissement, des logements pour y reloger à titre définitif des Parisiens concernés par des opérations de rénovation situées dans d'autres arrondissements.

M. SAUVAGE signale que de nombreuses personnes et familles sont elles-mêmes en difficulté dans le 16^e arrondissement :

- Des personnes âgées logées dans des chambres auxquelles elles ne peuvent plus accéder pour des raisons de santé, notamment faute d'ascenseur ;
- Des familles vivant en suroccupation dans des chambres ;
- Des femmes battues dont le relogement est souvent urgent ;
- Des familles en situation économique difficile en voie d'expulsion ;
- Des familles en voie d'expulsion à la suite de la décision du propriétaire de reprendre le logement ;
- Des familles vivant dans des logements insalubres.

M. SAUVAGE reçoit chaque semaine de très nombreuses autres demandes de la part de personnes en situation difficile.

Au vu du nombre de personnes en grande difficulté dans le 16^e arrondissement, M. SAUVAGE demande de voter contre ce projet de délibération et demande un vote unanime au nom de toutes les personnes en difficulté.

Mme SALMAT précise que tous les arrondissements sont concernés par cette délibération et pas seulement le 16^e arrondissement. Elle ajoute que les autres arrondissements seront d'autant plus concernés que davantage de logements sociaux s'y trouvent.

Mme SALMAT considère que les cas évoqués dans la délibération sont très particuliers puisqu'ils concernent la rénovation de logements insalubres et de logements qui présentent des risques. Une destruction peut même être envisagée pour reconstruction. Selon Mme SALMAT, il est nécessaire de reloger ces personnes pour pouvoir mener à bien ces rénovations, car lesdites personnes se trouvent malheureusement dans des logements encore plus insalubres que ceux mis en exergue par M. SAUVAGE.

Mme SALMAT souligne que, comme dans toutes les mairies d'arrondissement, le contingent de la Mairie d'arrondissement est très faible. Mme SALMAT remarque que la Région a également un contingent de logements sociaux. Elle signale qu'un collaborateur de la Région a été accueilli dans un logement social dans le 16^e arrondissement, alors qu'il aurait pu être logé ailleurs.

Mme GIAZZI pense que Mme SALMAT se trompe de débat. La délibération concerne effectivement des logements insalubres, mais si la Mairie du 16^e arrondissement vote contre cette délibération, c'est parce que la Maire de Paris ne respecte pas la loi qui donne 50 % des propositions d'attribution de logements sociaux au Maire d'arrondissement. La Mairie du 16^e arrondissement est la première à intervenir quand les personnes sont logées dans des logements insalubres. La seule garantie après cette délibération est que la Maire de Paris doit donner l'état des lieux de la situation sur le territoire du 16^e arrondissement. Mme GIAZZI attend toujours une réponse de la part de Mme Anne HIDALGO sur le nombre d'appartements qui ont été attribués dans le 16^e arrondissement sur son contingent, malgré une demande présentée au lendemain de l'élection de Mme GIAZZI et trois relances. Mme GIAZZI comprend que Mme HIDALGO souhaite gérer les arrondissements de droite à l'approche des élections de 2020.

M. SAUVAGE répond à Mme SALMAT qu'il n'est pas souhaitable de prendre le prétexte de squatteurs dans des logements insalubres pour les reloger prioritairement par rapport à toutes les personnes qui souhaitent être relogées dans le 16^e arrondissement.

M. SAUVAGE comprend que des personnes peuvent être relogées à titre définitif dans le 16^e arrondissement quand des travaux de rénovation sont conduits dans des appartements d'un autre arrondissement, mais le jour où les appartements de cet arrondissement seront rénovés, c'est le Maire de celui-ci et non du 16^e qui sera chargé des attributions. M. SAUVAGE constate donc un déséquilibre. M. SAUVAGE voudrait que Mme SALMAT lui dise qu'elle souhaite privilégier des personnes dans des situations délicates dans d'autres arrondissements au détriment de celles qui se trouvent en difficulté dans le 16^e arrondissement.

Le projet de délibération 2018 DLH 60 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2018 DAE 78** Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10^e, 13^e, 14^e, 16^e et 20^e) – Garantie d'emprunts à la RIVP et convention.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE souligne que le 16^e arrondissement est concerné par des travaux supplémentaires que doit réaliser la RIVP dans les locaux d'activité situés dans le périmètre du stade Jean Bouin. La Ville de Paris apporterait sa garantie à hauteur de 50 % sur un emprunt de 5.115.000 euros, étant rappelé que la Ville de Paris a déjà apporté sa garantie pour un premier emprunt de 4.510.000 euros pour la réalisation de travaux dans ces locaux.

M. SAUVAGE propose d'émettre un avis favorable. Il demande à la Ville de Paris quel est le coût définitif de l'opération Jean Bouin, ce qui suppose que les travaux supplémentaires qui se succèdent cessent.

Le projet de délibération 2018 DAE 78 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DAC 502** Subventions (3.150 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. MARTIN explique que la délibération propose d'attribuer :

- 650 euros pour l'Union des associations des anciens combattants et victimes de la guerre du 11^e arrondissement ;
- 1.500 euros pour le Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16^e arrondissement ;
- 1.000 euros pour le Comité du 20^e arrondissement de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Mme GIAZZI ajoute que le Conseil d'arrondissement n'est concerné que par la subvention du Comité d'entente des associations d'anciens combattants dans le 16^e arrondissement.

Le projet de délibération 2018 DAC 502 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DAC 212** Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés.

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

M. CAPLIEZ note que dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, il est proposé de soutenir 30 établissements qui gèrent 36 salles de cinéma indépendantes à Paris. Dans le 16^e arrondissement, le Majestic Passy est concerné.

M. CAPLIEZ rappelle que la Ville de Paris possède un des parcs de salles de cinéma les plus denses au monde et que 24 millions de Parisiens se rendent chaque année au cinéma.

M. CAPLIEZ propose d'autoriser la Maire de Paris à signer les 30 conventions avec les 30 cinémas indépendants pour un montant de 905.000 euros.

M. CAPLIEZ demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DAC 212 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DAC 433** Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16^e).

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

M. CAPLIEZ indique que la Fondation du Musée Clemenceau, reconnue d'utilité publique en 1932, a pour objet de garder le souvenir de Georges Clemenceau. L'appartement qu'il a habité pendant 35 ans, rue Benjamin Franklin, est présenté tel qu'il se trouvait le jour de son décès en 1929. Au rez-de-chaussée, l'appartement est composé de trois pièces principales. Au premier étage, une galerie avec un centre de documentation et une salle d'exposition éphémère complètent ce lieu.

M. CAPLIEZ rappelle que c'est un musée de poche. Seules 20 personnes à la fois peuvent visiter chaque niveau, pour des raisons de sécurité. Néanmoins, depuis la visite télévisée du Président Emmanuel MACRON pour la cérémonie du 11 novembre 2017, les entrées ont été multipliées par 2,5. Pour la première fois, des groupes du lycée Franklin voisin ont fait des visites. Le musée prépare une exposition dans le cadre des cérémonies du centenaire qui auront lieu à la rentrée 2018. Le musée a été rénové, ainsi que son site Internet.

La délibération propose de lui attribuer une subvention à hauteur de 25.000 euros, comme en 2017.

M. CAPLIEZ demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DAC 433 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

Mme GIAZZI explique que le projet de délibération 2018 DASES 38-G n'est pas soumis au vote du Conseil d'arrondissement.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DASES 38-G** Subventions (427.500 euros) accordées à sept associations organisant des accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion – Conventions.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **V16201846** Vœu relatif à la dénomination d'un lieu dans le 16^e en hommage à Sœur Emmanuelle.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. MARTIN lit le vœu suivant :

« Considérant que Madeleine CINQUIN, née le 16 novembre 1908 à Bruxelles, dans une famille franco-belge, est devenue Sœur Emmanuelle, après avoir prononcé ses vœux religieux en 1931, au sein de la congrégation enseignante Notre-Dame de Sion. Titulaire d'une licence de Lettres obtenue à la Sorbonne, elle fut professeure de Lettres en Turquie, en Tunisie, en Egypte ;

Considérant qu'à partir de 1971, elle supervisa des exclus dans des bidonvilles du Caire, où elle défendit leur cause. Sœur Emmanuelle fut, à partir des années 1980, l'une des personnalités préférées des Français. Très médiatisée, notamment par le biais exemplaire de son association ASMAE, s'impliquant dans l'éducation et la protection de l'enfance ;

Considérant que celle qu'on appelait affectueusement la petite sœur des chiffonniers a vécu une vie de sacrifices et d'engagements auprès des populations les plus vulnérables, qui mérite d'être donnée en exemple en inscrivant son nom dans la voirie parisienne, comme le suggèrent les continuateurs de son œuvre de solidarité internationale ;

Considérant que le 20 octobre 2018 marquera les 10 ans de son décès à Callian dans le Var et que son souvenir demeure très vivace dans le cœur des Parisiens et des Français ;

Considérant que cet hommage à Sœur Emmanuelle pourrait prendre la forme d'une dénomination d'un lieu (jardin, allée, square, ruelle, place, etc.) dans le 16^e arrondissement de Paris. Il pourrait par exemple s'agir d'un espace vert de l'avenue Dode de la Brunerie, près de la Porte de Saint-Cloud.

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- Que la Ville de Paris honore la mémoire de Sœur Emmanuelle en attribuant son nom à l'espace vert de l'avenue Dode de la Brunerie. »

Mme SALMAT déclare que le groupe PS votera en faveur de ce vœu.

Mme SALMAT est surprise que l'espace soit qualifié d'espace vert, car selon elle il s'agit davantage d'un triangle d'asphalte avec quelques arbres. Mme SALMAT estime que cet espace semble insuffisant pour honorer la mémoire de Sœur Emmanuelle.

Mme BALDINI pense que Mme SALMAT n'a pas bien localisé le square en question. Il s'agit d'un nouveau square, un des rares créés à Paris. Il ne fait pas 10 hectares, mais il a une pelouse, des tables de pique-nique, des éléments de fitness et même un espace pour les chiens. Ce square est très fréquenté. Il est situé à proximité de la Porte de Saint-Cloud, dans un endroit qui manque d'espaces verts.

Mme SALMAT reconnaît qu'elle a mal localisé l'espace vert en question et promet de se rendre sur place.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

➤ Questions diverses :

M. GABORIAU a appris, par l'intermédiaire du représentant de la vie scolaire de l'Office municipal des sports, que la Ville de Paris envisagerait, contrairement aux engagements qu'elle avait pris au moment de la reconstruction de la piscine Molitor, de supprimer trois demi-journées de natation

pour les scolaires des lycées Claude-Bernard, Jean-Baptiste Say et Jean de La Fontaine. M. GABORIAU alerte le Conseil d'arrondissement sur cette question et s'associe à Mme BADAT-KARAM et à Mme BRASSEUR sur ce sujet. Cette décision remettrait en cause l'apprentissage de la natation pour les élèves de sixième, alors même que ce sport est dans le programme scolaire et est un service public obligatoire.

M. GABORIAU demande qu'un suivi de cette question soit fait à l'échelle de l'arrondissement et potentiellement au Conseil de Paris à travers une intervention, si Mme GIAZZI le souhaite. Selon lui, aucune raison n'explique que la Ville de Paris n'ait plus les moyens d'entretenir et d'honorer les engagements qu'elle a pris auparavant.

Mme GIAZZI est également pour une intervention à ce sujet au Conseil de Paris. Mme GIAZZI souligne que ce n'est pas la piscine Molitor qui n'offre plus les lignes d'eau qu'elle a promises, mais la Mairie de Paris qui n'achète plus ce qu'elle avait promis.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 18 h 45.